



Prangins, le 3 avril 1979

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINSPréavis No 21/79

Concerne: Demande de crédit de Frs. 130'000.-- pour effectuer une
réfection de notre réseau de chemins.

Municipal responsable: M. Roger Denogent

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'hiver rigoureux que nous venons de traverser a provoqué passablement de dégâts à l'ensemble des chaussées. Leur aspect actuel nous inquiète car nous craignons de les voir se détériorer progressivement. Afin de les maintenir en état nous pensons qu'il est nécessaire de procéder, cette année, à un surfacage général.

Ce travail s'effectue en deux temps: le dégrappage, le reflachage et l'affranchissement des bords, puis l'application de bitume et de gravillon. Ce procédé concerne les chemins déjà entretenus de cette manière. Il ne s'agit évidemment pas des chaussées dont la réfection a été faite d'une façon définitive.

Quant aux chemins qui n'ont pas encore été goudronnés, l'application de bitume et gravillon s'effectue en 2 couches et les travaux de préparation sont un peu plus importants.

Voici la liste de ces chemins:

Exécution en 2 couches: Chemin des Ages
 Chemin des Mouilles
 Chemin de la Chenalette (2ème partie)

Au total environ 2'285 m²

Exécution en 1 couche: Route de Promenthoux
 Chemin des Emossières
 Chemin du défrichement
 Chemin de la Redoute
 Chemin du Point du Jour
 Chemin Sous le Bois (partie supérieure)
 Chemin de la Chenalette (1ère partie)
 Chemin de la Rigolette

Au total environ 17'385 m²

Ces travaux seraient effectués par les entreprises PERRIN Frères S.A. pour la préparation et CHATELAN & Cie S.A. pour le goudronnage. Les devis ont été établis, mais la facturation se ferait sur la base de métrés contradictoires ou de bons de régie pour ce qui est de la préparation.

Considérant que les réfections définitives des chemins de la Redoute et de la Chenalette sont prévues dans un délai rapproché, qu'elles figurent au chapitre des grands travaux, que les études bien que stoppées sont déjà avancées, nous nous réservons d'apprécier leur état de dégradation au moment d'exécuter ce goudronnage.

En plus, peut-être que d'ici l'été, un filet de lumière laissera entrevoir dans l'obscurité, la possibilité de poursuivre normalement le programme des travaux.

Le goudronnage que nous vous proposons a déjà été effectué à plusieurs reprises; c'est une solution économique, elle permet de maintenir en état la totalité de nos chemins et donne satisfaction aux usagers.

Le coût de l'opération se présente ainsi:

Travaux de préparation	Frs. 54'290.40
Goudronnage	Frs. 70'721.25
Divers et imprévus	Frs. 4'988.35
	<hr/>
	Frs. 130'000.--
	<hr/> <hr/>

Au vu de ce qui précède et afin de pouvoir effectuer ces travaux, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 21/79 concernant une demande de crédit de Frs. 130'000.-- pour effectuer une réfection de notre réseau de chemins,

lu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce dossier,

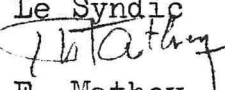
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

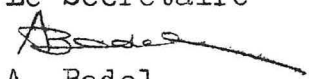
d é c i d e

- 1/ d'approuver le préavis municipal No 21/79 concernant une demande de crédit pour effectuer une réfection de notre réseau de chemins.
- 2/ d'accorder un crédit de Frs. 130'000.-- pour effectuer ces travaux.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 avril 1979 pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

 F. Mathey

Le Secrétaire

 A. Badel